

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

SITUATION DE L'ALLEMAGNE.

On écrit de Wurtzbourg (Bavière), le 30 octobre 1844 :

L'horizon de l'Allemagne s'obscurcit de plus en plus. Une inquiétude toujours croissante s'empare de ses populations. L'esprit national, qui rougit de l'impuissance ou le morcellement actuel en tant d'états divers a réduit la grande patrie germanique, réagit de plus en plus contre les entraves que les gouvernements mettent à son essor. Contenu d'abord dans la sphère étroite de l'enseignement universitaire et des sociétés secrètes, cet esprit a obtenu en 1840 des éloges officiels et d'angustes encouragements, qui ne permettent plus aujourd'hui de l'imprisonner, comme autrefois, sous la prévention de tendances incendiaires et subversives. Il peut dorénavant se produire au grand jour, et il le fait avec autant d'audace que d'habileté, profitant de tous les prétextes, se servant de toutes les formes imaginables pour décréditer les gouvernements et exciter l'indignation des peuples. En proclamant l'unité nationale comme principe suprême de la grandeur et de la prospérité de l'Allemagne, on peut dire que les gouvernements ont donné leur démission. Comment empêcher en effet que ces 28 gouvernements, qui ne s'entendent jamais, et qui, depuis 1815, n'ont pas produit une seule œuvre nationale, pas même un système complet de défense, ne soient considérés dorénavant par les peuples comme autant d'obstacles au bien-être commun ? Aussi la presse a-t-elle beau jeu malgré la censure et la surveillance ombrageuse que l'on exerce sur elle à Berlin, à Vienne et à Francfort. Elle ne touche pas à la question fondamentale, qui s'entend, d'elle-même, mais elle s'élève contre tous les genres de *séparatisme*, contre tous les hommes qui, en quoi que ce soit, s'isolent de la nation, et ne sacrifient pas leur intérêt particulier à celui de la grande unité germanique ; elle éclaire par une critique habile et sévère toutes les fautes, toutes les faiblesses de l'administration ; elle s'élève surtout et d'une manière de jour en jour plus énergique, contre la tutelle universelle que les gouvernements s'obstinent à vouloir exercer sur les communes, sur les corporations, et, avant tout, sur les grandes entreprises de l'industrie nationale, puis contre le système de mystère et de coterie mesquine à la faveur duquel ils ont pu jusqu'ici maintenir leur despotique omnipotence. Il en résulte une agitation vague et sombre que les gouvernements s'efforcent en vain de conjurer, tantôt par des concessions, tantôt par des menaces et des services partiels dont il est impossible de prévoir les résultats. Au milieu de tout cela, il ne se produit pas un personnage, pas une société, pas un drapeau qui puisse servir de point de ralliement.

Et pourtant il n'y a pas d'unité possible sans un noyau auquel puissent se rattacher toutes les forces qui s'agitent dans les différentes parties du corps social. L'entreprise de la Prusse, qui avait médité de constituer le centre de ce mouvement, peut, dès à présent, être considérée comme entièrement manquée. Elle sera la première, au contraire, à tomber en proie à une dissolution complète. L'Autriche s'est trop isolée du reste de l'Allemagne ; elle a retenu ses populations trop au-dessous du niveau intellectuel des peuples germaniques, pour se placer en tête et dominer une marche dont elle n'a point le secret. La Bavière a laissé échapper le moment où elle pouvait acquérir, en Allemagne, une importance morale capable de compenser ce qui lui manque en puissance matérielle pour prétendre à la première place. Le Wurtemberg est enroulé d'un libéralisme bâtarde et retardataire qui le met de vingt ans arriéré de notre époque. Le grand-duché de Bade, au contraire, s'égare dans les espaces de l'utopie, entraîné par une ligne turbulente qui domine les chambres et le Gouvernement sans savoir où elle ira. Les autres Etats de la Confédération ne valent pas la peine qu'on en parle.

Il n'y a d'avenir dans tout cela que pour le catholicisme ; car tandis que les systèmes s'en vont et que les sectaires et les philosophes s'entredéchirent et s'entredévorent, sa doctrine semble grandir de jour en jour par les progrès qu'elle fait faire aux sciences profanes ; lui seul se montre capable de semer et de faire germer, au milieu de cette fermentation toute terrestre et toute matérielle qui fait trembler le sol, des tendances vraiment salutaires : lui seul trouve des sympathies puissantes dans les masses. Ces sympathies ne se réveillent pas seulement par ces processions innombrables qui affluent dans tous lieux de pèlerinage et par la foule qui encombre les églises, mais encore, et surtout, par les œuvres pieuses qui se multiplient et par sommes incalculables employée journellement par la charité. Munich est toujours le centre de tout cela, et les conversions nombreuses qui s'y opèrent montrent assez l'influence morale que le catholicisme y exerce. Le 13 du courant, huit protestants ont encore fait leur abjuration dans l'église de Saint-Caëtan, autrement

dite des Théatins, et presque chaque semaine il s'en fait quelques-unes. Mais Munich n'est plus le seul foyer de cette vie nouvelle du catholicisme en Allemagne. Wurtzbourg, Thubingen, Fribourg en Brisgau, Bonn sur le Rhin, rivalisent avec Munich de zèle et d'activité. Ce sont autant d'Universités où la science catholique commence à primer sur les lumières du siècle, et d'où un enseignement fort et élevé se répand dans ces populations pleines de foi qui semblaient n'attendre qu'un signal pour se lancer avec ardeur dans toutes les voies du progrès moral et intellectuel. Les plus ardents de tous sont peut-être les catholiques du Wurtemberg. Les sommes toujours croissantes, versées par eux dans les fonds de la Société pour la Propagation de la Foi, en sont la preuve. En 1839, la contribution du Wurtemberg n'était que de 638 fr. ; en 1840, de 1,371 fr. ; en 1841, de 10,525 ; en 1842, et en 1843 elle s'élevait à 15,260 fr.

Dieu sem ble, par cette excitation du sentiment religieux dans les populations catholiques, faire d'elles comme une arche de salut pour l'ordre social, dans l'attente de ce moment formidable où le flot révolutionnaire, s'élevant de l'abîme, balayera les restes vermoulus d'une politique qui n'est qu'un amas de contradictions ; les gouvernements allemands, en attendant, s'obstinent avec une inquiète jalousie à comprimer de tout leur pouvoir les symptômes de vie et d'activité qui se produisent de ce côté. Ils semblent redouter l'Eglise bien plus encore que la démagogie. Il n'y a pas jusqu'au roi de Bavière qui ne vienne de renouveler, par une ordonnance, la défense de publier ou de recevoir aucun bref ni mandement, émané du pape ou d'un évêque, sans le *placet* ou agrément préalable du Gouvernement. En Wurtemberg, où l'on a interdit l'Archiconfrérie du Très-Saint-Cœur de Marie, la police est aux aguets pour intercepter les sommes que la fervour des fidèles se permettrait d'employer, sans son autorisation, à des œuvres pieuses. Il n'y a pas longtemps qu'un don de 1,000 florins, fait dans une intention semblable par le curé de Niederstetten, n'a échappé aux sbires, qui en avaient eu vent, que par la promptitude avec laquelle on l'avait fait passer en pays étranger ; ce sont ces petites vexations qui exaspèrent les populations, bien plus que des misères réelles qui pèseraient sur elles. Aussi une méfiance et une aversion incroyables se sont-elles emparées de ces peuples naguère encore si dévoués à leurs princes, de sorte que les doctrines les plus extravagantes et les invectives les plus dégoûtantes contre les chefs de l'Etat trouvent les esprits tout disposés à les accueillir, et se répandent avec une célérité effrayante. C'est ainsi que les poésies de Herwegh, qui n'ont d'autre mérite que la haine qu'elles respirent, se sont vendues à 27,000 exemplaires. Mais voici qu'un poète bien autrement doué que Herwegh, Freiligrath, vient de publier un recueil de poésies révolutionnaires dans lequel il y a de quoi faire plus d'une *Marseillaise* ; et on se l'arrache, et la prohibition lancée contre lui par les gouvernements le fait lire avec une véritable avidité. Certes, ce sont là des événements dans la paisible Allemagne. Et puis voyez le contraste ! Tandis que Freiligrath lance dans le monde ses poésies incendiaires, Guerre, dans les *Feuilles, historiques et politiques* de Munich, publie un appel éloquent aux catholiques de tous les pays, les exhortant à s'unir de prières pour la liberté de l'Eglise et la délivrance des opprimés.

Voilà donc le ciel et l'enfer invoqués en même temps contre l'aveuglement des gouvernements.

PARLEMENT PROVINCIAL.
CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

Lundi, 16 décembre 1844.

Suite.

- Des habitants de Stanstead, concernant un chemin de fer à Montréal.
- Du Bureau du commerce de Québec, au comité sur la pétition de J. P. Waterston et autres, *Cullers*.
- De Eden Co'ville, écar., au comité sur les bills privés.
- De J. H. Price, écar. demandant que la propriété confisquée de John Montgomery, près de Toronto, soit investie de Syndics, pour le paiement de certains jugements et hypothèques contre la propriété.
- Le Dr. Boutillier demandant si le gouvernement entend faire aucun arrangement cette année dans la tenure seigneuriale.
- Le procureur-général Smith répond que c'est une question contenant les plus hautes considérations, et qu'elle ne pourrait pas être décidée durant cette session.
- M. Christie demande si c'est l'intention du gouvernement d'introduire un

bill pour mettre en dépôt les honoraires des officiers de justice, et de leur donner des salaires fixes.

M. le procureur général Smith répond : non.

Ordres du jour.

M. Christie propose que la seconde lecture du bill pour la résignation des titres dans le Bas-Canada, soit remise au 12 janvier.

M. Méthot donne avis, que demain, le 17, il demandera aux honorables membres de l'administration, siégeant dans cette chambre, s'ils ont intention de proposer, durant cette session, un bill, soit pour abroger ou pour amender l'acte des municipalités pour le Bas-Canada, et dans le cas que la division des districts municipaux resterait telle qu'elle est actuellement, si le chef-lieu du district de Nicolet sera ramené prochainement de Drummondville à Nicolet, comme il est demandé depuis longtemps.

Mardi, 17 déc.

13 pétitions sont présentées.

Les suivantes sont référés à des comités choisis :

Celle du sergent d'armes.

Du maire, échevains et citoyens de Québec.

Des dames de la congrégation de Montréal.

Du rév. L. M. Brassard, curé de Longueuil.

Des habitans de la ville de St. Jean.

D'Alexandre McDonald.

De Ralph Merry et autres.

La seconde lecture d'un bill pour former un nouveau Township dans le District de Milan fut, sur motion de M. Scott, différée jusqu'au 12 janvier.

A la seconde lecture d'un bill pour étendre les clauses de la 13^e section de l'acte des terres publiques, M. McDonnell, de Stormont, fait motion que ce bill soit référé à un comité.

Dr. Dunlop fait quelques remarques sur le système suivi par rapport aux terres publiques.

Sur la suggestion de M. le St. G. Sherwood, la partie de la motion relative à un comité particulier, fut biffée, et un comité choisi par la Chambre.

Seconde lecture d'un Bill introduit par M. Sherwood.

M. Aylwin, n'en ayant pas reçu de copie désire un retard pour le retour, de ce Bill.

M. Sherwood, motionne que toute la Chambre se forme en comité demain pour considérer ce Bill. — Adopté.

Lecture d'un Bill pour la collecte des arrérages de la Taxe des terres dans le district de Wellington, M. Webster motionne que toute la Chambre se forme en comité demain sur ce Bill.

Un amendement fut fait à l'acte sur les licences de distillerie.

La motion de M. Aylwin sur la pétition de R. C. Porter et autres contre l'élection de D. Daly, fut remise à demain.

Sur motion de M. Christie, il est ordonné une adresse représentant à Son Excellence qu'une grande inquiétude existe dans cette province sur le bruit que le gouvernement impérial entend interrompre la communication entre Pictou et Québec; et priant Son Excellence d'user de son influence auprès du gouvernement de Sa Majesté, pour faire continuer cette communication comme très avantageuse à cette province et à toute l'Amérique Britannique du Nord.

Sur motion de M. Aylwin, on ordonne une adresse, pour une copie du rapport des commissaires nommés par lord Sydenham, pour s'enquérir du système de la poste, avec tels documents relatifs au département de la poste que Son Excellence jugera à propos de communiquer.

Sur motion de M. Gowan, la résolution d'hier relative à l'ajournement de Noël est rescindée.

M. Gowan fait motion que la chambre s'ajourne depuis vendredi prochain jusqu'au 7 janvier 1845.

M. Cameron propose en amendement que la chambre s'ajourne depuis le 24 du courant jusqu'au 3 janvier. Perdu. Oui 31, non 41.

La motion principale passe dans l'affirmative. Oui 40, non 34.

M. George Sherwood propose que le temps donné pour entrer en reconnaissance à S. Y. Chesly et autres, contre l'élection de R. McDonald, écuyer, pour Cornwall, soit continué au 9 janvier et que leur pétition soit considérée le même jour. Remportée. Oui 47, non 14.

Sur motion de M. Lafontaine, on ordonne une adresse, priant Sa Majesté d'accorder à ses malheureux sujets qui ont trempé dans les troubles anglo-québécois ou rentrés dans une adresse de la chambre du 20 août 1841, un pardon entier; une indemnité et oubli de leur faute; assurant Sa Majesté que quand il lui plaira de transmettre un bill à ce sujet, la chambre le recevra avec une humble gratitude, et fera tous ses efforts pour confirmer les habitans de cette province dans leur affection à leur Souverain, et cimenter les liens qui unissent ce pays à la mère-patrie.

Aussi une adresse à Son Excellence pour transmettre l'adresse ci-dessus à Sa Majesté.

M. Cameron propose que le temps pour entrer en reconnaissance contre l'élection de H. D. Jessup, écuyer, soit étendu au 10 janvier prochain, et que la considération de la pétition ait lieu ce jour-là. Perdu. Pour 25 contre 26.

M. Colville donne avis qu'il présentera une adresse à S. E. afin qu'elle ordonne d'infirmer la chambre des dommages causés à des paroisses de Beauharnois par les employés sur le Canal.

M. Lafontaine, qu'il veut demander aux ministres s'ils ont besoin d'in-

duire aucune mesure sur la Législature du Bas-Canada.

M. Seymour, qu'il demandera si le gouvernement prétend étendre à la milice du Haut-Canada, qui servait lors de la dernière guerre, la faveur qu'il accorde à celle du Bas.

M. McDonald, de Cornwall, d'une adresse à S. E. pour un rapport de salaires payés au Greffier de la Couronne dans le Haut-Canada en 1843 et 44.

M. le Proc. G. Smith, d'une adresse de congratulation à S. M. et au Prince Albert, sur la naissance d'un Prince.

M. Roblin, présente le même rapport des contingents, recommandant un octroi par la Chambre de la somme de £4,000 pour appaiser les demandes les plus pressantes des ouvriers engagés à la réparation de la maison du Parlement.

M. Christie propose le choix d'un comité pour examiner et rendre un rapport sur les comptes mis devant la Chambre. Adopté.

M. Thompson propose le choix d'un comité pour examiner et faire rapport sur l'urgence d'amender la loi de cotisation du Haut-Canada.

M. Smith dit que le gouvernement s'occupe de la mesure.

M. Thompson demande que M. Smith déclare que le gouvernement s'engage à présenter la mesure pendant cette session.

M. Smith ne peut ainsi engager le gouvernement sur la multitude des affaires.

Une discussion s'ensuit que M. Thompson termine en retirant sa motion.

M. Gowan découvre une difficulté dans les termes d'une motion pour la vacance il propose donc de changer ces termes, la quelle motion ainsi corrigée est adoptée.

M. Cameron propose en amendement à la même motion, mais l'amendement est perdu par une majorité de 10. Oui, 31. Non, 41.

M. Lafontaine désire savoir, si, après la vacance, les ministres seront préparés à présenter les mesures mentionnées dans le discours du Trône, et surtout, si vendredi, veille de la vacance, ils seront prêts à les soumettre à la Chambre pour qu'elle puisse les prendre en considération pendant la vacance.

L'Orateur déclare cette question hors de l'ordre.

M. Dickson fait une motion "que le tems perdu pendant la vacance soit déduit de tout appointement pour la session, fait aux membres de cette Chambre."

M. Gowan approuve cette motion.

M. Robinson la trouve injuste pour ceux qui ne peuvent aller dans leur famille.

M. Dunlop dit qu'il proposera pour amendement que ceux qui seront forcés de rester à Montréal recevront double appointement.

M. Aylwin dit qu'une telle discussion est indécente.

M. le St. G. Sherwood fait observer que ce serait une épargne de £960 et qu'il serait grand dommage de la perdre.

Il s'élève une discussion sur une motion pour étendre le tems accordé pour examiner une pétition contre l'élection de M. Jessup. La motion est perdue à la division. Pour, 35. Contre, 26.

Mercredi, 18 Déc.

La Chambre rentre en comité général sur le rapport du comité des contingents, et adopta une résolution recommandant l'appropriation de £4,000 pour le paiement d'une partie des dépenses occasionnées dans les réparations des bâtimens du Parlement. Le Rapport du comité est reçu par la Chambre.

M. le St. G. Sherwood, propose que si les allégations contenues dans la requête de J. G. Barthe et autres, contre l'élection de Léon Rousseau, écuyer, pour Yamaska, sont vraies, elles sont suffisantes pour annuler l'élection.

M. Christie propose que la considération de la dite motion soit remise à vendredi prochain, alors elle serait discutée.

Sur motion de W. Scott, une adresse fut ordonnée, pour un état constant les pertes éprouvées par la paroisse de St. Eustache, dans la destruction de son couvent et de son église durant les troubles de 1837.

M. l'Orateur présente une lettre de G. W. Wicksteed, écuyer, Greffier en loi et Traducteur anglais, relativement à plus d'assistance requis par lui dans son bureau. Référé au comité à la pétition de W. B. Lindsay.

Sur motion de M. Morin, le tems pour recevoir les bills et les rapports sur les bills privés sera étendu de trois semaines après le tems spécifié d'abord.

Sur motion du Proc. G. Smith une Adresse de congratulation à S. M. et au Prince Albert, sur la naissance d'un autre Prince, fut ordonnée et un comité nommé pour la préparer.

M. Christie présente un bill pour faciliter la communication de la tenure en fief dans les fiefs et seigneuries dans le Bas-Canada par les seigneurs. — 2^d lecture dans trois semaines.

M. Christie présente un bill pour déclarer illégal le monopole existant des seigneurs sur les courants et places de moulins etc. dans les seigneuries du Bas-Canada. — 2^d lecture dans trois semaines.

M. Lacoste présente un bill en conséquence de la résolution adoptée concernant l'autorité des Notaires. — 2^d lecture le 8 janvier.

M. le Secrétaire Daly présente cinq Messages de Son Excellence en réponses à diverses adresses, savoir: —

Copie des documents sous lesquels Pétendire des campagnes sur la Rivière Saguenay et St. Laurent comme "Poste du Roi" est tenue.

Copie du document sous lequel l'hon. D. B. Viger fut appelé au conseil exécutif — et de sa nomination à la présidence du dit conseil.

Correspondance entre la Chambre et le gouvernement provincial, relative-

ment à la liste civile.

Dépêches du secrétaire colonial en réponse à l'adresse à Sa Majesté sur la naissance de la princesse Alice—Sur le siège du gouvernement—et sur les droits sur les publications étrangères—aussi les dépêches communiquant la décision de Sa Majesté sur le Bill des sociétés secrètes et autres Bills réservés à la dernière session.

Aussi le message en réponse à l'adresse concernant le bureau du secrétaire civil.

Sur motion de M. Robinson, 1,000 copies des messages et documents furent ordonnées d'être imprimées.

L'Orateur rapporta que Wm. Buell et autres pétitionnaires contre l'élection de Ogle R. Gowan, écr. pour Leeds, étaient entrés dans les particularités requise par la loi.

M. le St. G. Sherwood fit motion que toute considération future à la dite pétition fut discontinuée, les pétitionnaires ayant manqué de rentrer dans les particularités dans les 14 jours après la présentation de la dite pétition.

M. Aylwin fit motion en amendement qu'il fut accordé aux pétitionnaires jusqu'à vendredi prochain, pour entrer dans les particularités.—qui a été négative. Oui, 34. Non, 39.

La question originale ayant été renvoyée. Oui, 37. Non, 35.

L'Orateur rapporta que Alex. M'Lean et autres pétitionnaires, contre l'élection de Donald Macas M'Donell, écr. pour Stormont, sont suivants les particularités d'usages.

Le bill d'amendement dans la licence des liqueurs distillées, fut lu pour la troisième fois, passa, et renvoyé au Conseil.

Dix pétitions furent présentées.

Les pétitions suivantes furent lues :—

De Joseph Laurin, écr. et autres pour une augmentation dans la représentation des faubourgs St. Jean et St. Roch, dans le Conseil de ville de Québec.

De la société de l'Eglise de Toronto; de Charles Montserrat et autres, de London, C. O. et du Rév. A. Williams, M. A. et autres, de Cornwall, membres de l'église d'Angl-terre dans cette province, priant que la proportion des Réserves du clergé appartenant à la dite église soit placée sous le contrôle de la Société de l'Eglise du diocèse de Toronto. (3 pétitions.)

Du maire de Québec, pour certains amendemens à l'ordonnance incorporant cette cité.

De Henry Lawrence, et autres, pour aide, pour un chemin de Brompton à Sherbrooke, et pour le chemin de Montréal.

De R. W. Brennan, et autres, pour la formation d'un nouveau township, de certaines parties d'Adelaïde et d'Ekfrid.

De D. L. Marquis et autres, d'un octroi pour continuer le chemin ouvert par le gouvernement de Isworth.

De l'hon. S. Washburn, pour compensation pour la perte d'une cage de plançons, à la déclaration de la dernière guerre avec les Etats-Unis.

De John Donaldson et autres, pour l'érection du comté de Haldimand en un district séparé.

De certains cordonniers de Toronto, pour une augmentation de droits sur les lottes et souliers venant des Etats-Unis.

Du Bureau des travaux, de Québec, pour un changement général dans les droits d'importations.

De la Société Littéraire et Historique, de Québec, d'une aide pour faciliter les moyens de se procurer des informations et documents relatifs à l'ancienne histoire du Canada.

De la Société Charitable pour le bois, de Québec, pour acte d'incorporation.

De Gaspard Douth, pour le paiement à lui dû, pour l'érection d'un pont sur la rivière Ste. Anne, comté de Champlain.

De certains Cordonniers de Niagara, pour un droit de 20 par cent sur les souliers et bottes américaines.

De S. Young et autres, pour l'ouverture d'un chemin, de Williamsbreg, aux moulins de Armstrong, dans Winchester.

La pétition du maire de Québec, est ordonnée pour l'impression,—500 copies.

Les pétitions suivantes sont référées à des comités.

De M. Valois et autres, Rév. A. Duranseau et autres, Hon. Gabriel Roy et autres, et de H. Brunot et autres, relativement aux chemins à Barrières.

De L. H. Masson et autres.

De la Société de l'Eglise du Diocèse de Toronto; et des habitans de Cornwall, et habitans de London.

De John Reed et B. Shepherd.

De J. Gee et autres, et J. Decoy et autres.

Des habitans de St. Antoine de la Baie.

Des habitans des faubourgs St. Roch et St. Jean, Québec.

De R. Brown et autres, de Cayuga.

De J. Brown et autres.

Du Lord Evêque de Montréal, et autres de Québec.

Du Maire de Québec.

Sur motion de M. Colville, une adresse est ordonnée, pour des états évaluant les dommages soufferts par les habitans de St. Clément et St. Timothée de Beauharnois, près du Canal Beauharnois, comme estimés par le Capt. Wetherall et C. Manuel, écr. avec les autres informations à ce sujet que S. E. pourra juger à propos de communiquer.

Jeu'di, 19.

Quand les portes furent ouvertes vers 4 $\frac{1}{2}$ l'Orateur n'était pas à la Chaire, le comité sur la contestation de l'élection de M. Webster, s'était retiré avec dessein de tout rejeter de chaque côté. Le comité suivant fut ensuite assermenté à la table du Greffier: MM. Pétie, Seymour, Williams, Chalmers, Robinson, McConnell, Lacoste, Chabot, Lanier, Col. Prince et M. Duggan.

M. St. G. Sherwood, propose que le comité s'assemble demain dans la chambre du comité, no^s 3, à 11 h. A. M.

Un message est apporté par un des maîtres en Chancellerie, informant la Chambre que le Conseil Législatif avait passé le Bill pour réinstaller la propriété de John Montgomery.

M. Morin se lève pour proposer que la considération de la requête contre l'élection de M. Merritt soit remise d'ici au 9 janvier.

M. l'Orateur annonce que le Greffier l'a informé que le Rapport n'était pas préparé.

M. Aylwin propose de le remettre à demain, si la faute ne peut être attribuée au Greffier.

M. Debleury présente une requête pour rémunération comme Officier-Rapporteur.

Par M. Moffat, une requête du High-School, de Montréal, pour un acte d'incorporation.

Par M. Aylwin, une requête du Rév. M. Eston et plusieurs autres Messieurs du Clergé et plusieurs centaines d'habitans de Montréal, sollicitant une modification de la charte du Collège McGill.

Le Bill pour le soulagement des nominations originales de la Couronne est lu une 3e. fois et passa.

M. Cameron désire, proposer demain, une adresse à S. E. la priant de vouloir bien mettre devant la Chambre un état des réclamations sur le Revenu Provincial, lesquelles ne furent pas déchargées en 1841.

M. le secrétaire Daly soumet à l'assemblée les retours annuels pour le pénitencier provincial.

14 pétitions sont présentées. Les suivantes sont lues.

De certains greffiers des cours de circuits dans le Bas-Canada, pour des amendemens à l'acte de judicature.

De G. J. R. Grenmill, de Lanark, demandant qu'un certain don de terre, pour lequel son père a négligé de faire application dans le temps convenable, lui soit accordé.

De T. O'Beirne, et autres, catholiques romains de Toronto, pour des amendemens à l'acte qui établit des écoles catholiques dans le Haut-Canada.

De P. E. Mignault et autres, pour transporter le bureau d'enregistrement d'Yamaska à un endroit plus central.

De la Corporation du Collège de St. Hyacinthe, demandant de l'aide pécuniaire.

De Burritt, et autres, du district de Johnston, demandant un acte pour la protection des propriétés de moulins, contre des poursuites vexatoires.

De la Corporation de Montréal, pour amendemens à son acte de crédit.

Les pétitions suivantes sont référées à des comités:

Cell du rév. R. Neveron, et de J. B. Richer, et autres.

Du rév. C. J. Ducharme.

Des habitans des faubourgs St. Jean et St. Roch.

De G. Glen, et autres.

De Prince, Tobey et autres.

De A. Dorval.

De E. Webster, et autres.

De J. Donaldson, et autres.

M. le procureur-général Smith présente les projets de deux adresses à Sa Majesté et au prince Albert, le félicitant sur la naissance d'un prince, qui sont adoptés et grossés et adressés à Son Excellence, le priant de les présenter.

M. Smith de Frontenac présente un rapport sur la pétition de J. W. Brown et autres, relatif au statut du travail.

M. Dunlop présente un rapport sur la pétition de divers ministres de Montréal, et un bill pour exempter tels ministres de la pégalité par eux encourus pour avoir voté à la dernière élection.

Aussi un rapport sur la pétition du district de Huron, et un bill pour rendre valides certains réglemens passés par le conseil de district de Huron, imposant des taxes.

M. Aylwin présente un rapport sur la pétition de la Société Charitable pour le bois de chauffage de Québec, et un pour incorporer cette société. Référé au comité sur les bills privés.

M. Morin, de la part du comité sur les bills privés fait un rapport favorable sur la pétition du "Canada Baptiste Missionary Society" et des dames de la Congrégation de Montréal.

M. Chabot présente un rapport sur la pétition de la "Québec Library Association," et un bill incorporer la société. Référé au comité sur les bills privés.

Sur motion de M. Baldwin la considération de la pétition de E. Hinc^{ks}, écr., contre l'élection de John Riddel, écr., est remise au 10 janvier.

Sur motion de M. Lacoste, le comité sur la pétition de P. M. Valois et autres, reçoit l'ordre de prendre en considération un rapport fait en 1841, sur la pétition de Jacob Glen et autres, relativement au chemin de Longueuil et de Chambly.

Sur motion de M. Johnston, on ordonne une adresse à Son Excellence, pour une copie de la pétition de Peter Aylan et autres, à son gouvernement exécutif.

Sur motion de M. Laurin, il est ordonné que tous les bills et documents soumis à la Charte soient imprimés en anglais et en français en proportion égale.

M. Cammings fait un rapport favorable sur trois pétitions du conseil du district de Niagara, relatives aux maisons de Tempérance, — aux dépenses de l'administration de la justice, et aux temps sur les chiens.

M. Laurin présente un bill pour allouer aux avocats occupant devant les cours de commissaires dans le Bas-Canada, certains honoraires.

M. le solliciteur-général Smith propose que l'ordre pour la considération de la pétition contre l'élection de MM. Moffat et DeBleury soit déchargé.

M. M'Donald, de Cornwall, propose que la considération de cette pétition soit fixée au 16 janvier, emporté dans l'affirmative. OUI 32, NON 31.

Sur motion de M. Scott, la considération de la pétition contre l'élection de M. Daly, est fixée au 11 janvier.

Sur motion de M. Scott, la considération de la pétition contre l'élection du Dr. Boutillier, est fixée au 15 janvier.

Sur motion de M. Boulton, la considération de la pétition contre l'élection de M. Small soit changée de quatre heures à une heure demain.

M. le secrétaire Daly soumet à la chambre, en réponse à une adresse, sur l'état de la manière dont les lois, etc., sont imprimées.

Ajourné à demain.

Vendredi, 20 déc.

La Chambre choisit un comité pour décider la pétition contre l'élection de l'hon. James E. Small, et les membres suivans sont nommés: MM. M'Donnell (de Dundas) Lawrayson Meyers, Taché, Laurin, Scott, Berthelot, le procureur-général Smith, Tobin, A. M'Donald choisis comme conseil pour le pétitionnaire, et T. C. Aylwin pour M. Small.

Sur motion de M. le procureur-général Smith un nouveau writ est émané pour l'élection d'un membre pour Simcoe, au lieu de W. B. Robinson, écrivain, ayant accepté l'emploi d'inspecteur général.

A trois heures la chambre se rend auprès de Son Excellence qui donne la sanction royale aux bills suivans:

Au bill amendant les licences de distillateurs.

Au bill continuant l'imposition d'un droit sur les produits américains.

Et au bill pour mettre des syndics en possession des propriétés consignées de John Montgomery.

A quatre heures la chambre se rend auprès de Son Excellence à la maison du gouvernement, avec les adresses de félicitation à la reine et au prince Albert sur la naissance d'un prince; avec une adresse au gouverneur-général pour la transmission des premières, et le gouverneur-général répond qu'il les transmettra.

Dix pétitions sont reçues.

Les suivantes sont lues et reçues:

Du conseil de district de Missisquoi, pour un chemin de planches de Granby, à la Rivière Richelieu, vis-à-vis Chambly.

Du même, demandant des cours de district et de division dans ce district.

Des électeurs de Norfolk, du député-officier-rapporteur, à la dernière élection.

De B. Browsie et autres de Montréal, se plaignant des seigneurs des fiefs Nazareth, St. Augustin et St. Joseph, qui refusent de commuer les terres de ces fiefs quoi qu'â ce autorisés par un statut de la dernière session.

De Charles H. Lassisserraye, inspecteur et chef de la ci-devant société d'éducation des Trois-Rivières, pour le paiement de £200 à lui dus pour ses services.

BULLETIN.

Ordination. — Législature.

Mardi dernier, 21 décembre, Mgr. de Montréal a fait une ordination dans la chapelle du collège de cette ville.

Les ordinands étaient au nombre de six.

MM. Huot et Saint Aubin ont été promus à la prêtrise.

MM. Lanier et Pilon au sous-diaconat.

MM. Balthazar et Nealan ont reçu les ordres mineurs.

L'*Juror*, de samedi dernier, publie l'extrait d'une dépêche du Lord Stanley au gouverneur général, du 27 mars 1844, annonçant que le Bil pour assurer l'indépendance du parlement, a reçu la sanction royale, mais que Sa Majesté a refusé de sanctionner celui contre les sociétés secrètes.

Après le congé de quinze jours, M. Aylwin se propose de demander à la Chambre que l'hon. D. B. Viger soit exclus du cabinet. M. Aylwin se fonde sur cette raison que M. Viger n'occupe point de siège dans l'une ni l'autre des deux Chambres. Tout en reconnaissant que l'esprit de la constitution et du gouvernement responsable est bien, à la vérité, que les ministres occupent un siège dans le Parlement, l'*Juror* demande à M. Aylwin

où il a trouvé le principe absolu qui s'oppose à ce qu'un membre, qui n'occupe pas de siège dans le Parlement, puisse en occuper un au cabinet? Elle dit, que proposer une telle motion, c'est le comble du ridicule. A son avis, le but du gouvernement responsable est suffisamment atteint, du moment qu'il y a dans la Chambre un certain nombre de personnes responsables, supportées par une majorité, et nul n'a le droit de se plaindre, s'il se rencontre dans le cabinet un autre membre qui peut y être nécessaire.

En effet, comme les libéraux s'accordent à reconnaître que tous les membres du cabinet sont solidairement responsables de tous ses actes, il suit de là, qu'un membre, qui n'a point de siège dans l'une ni l'autre des deux Chambres, peut siéger cependant au cabinet, sans porter préjudice à la responsabilité.

Nous nous étions flatté que les grands intérêts du pays, dont la législature commençait à s'occuper, allaient enfin faire cesser, au moins pour quelque temps, les attaques injurieuses et personnelles dont les organes des différents partis nous présentaient depuis près d'un an le pénible spectacle. Mais malheureusement nous nous étions trompé. Les personnalités, les accusations, les récriminations, les injures vont toujours leur train. La partialité en est venu au point, qu'il suffit qu'un parti fasse, ou veuille faire une chose, pour que l'autre s'y oppose et la condamne. On dirait presque deux camps ennemis. Nous nous étions flatté aussi que la session serait fructueuse, mais si nous en jugeons par le ton des journaux, l'esprit d'animosité et de partialité qui semble se propager et s'accroître de jour en jour, commence à nous jeter dans le doute. Il est bien difficile qu'une semblable opposition puisse avancer considérablement les mesures que réclament pourtant si impérieusement les intérêts de notre société. Il est vrai que les membres de la Chambre nous ont paru, jusqu'à présent, montrer un esprit beaucoup plus calme, que le ton et les déclamations de la presse ne pourraient le faire entendre, et nous sommes porté à croire qu'il l'est aussi. Mais nous ne pouvons nous empêcher d'y reconnaître, de part et d'autre, une prévention qui a tout l'air de se ressentir fortement des distinctions nationales et des prétentions. Il n'est pas difficile de comprendre qu'une telle disposition des esprits ne peut être permanente, et qu'il faut nécessairement qu'elle cesse ou qu'elle dégénère en commotion et en violence. Comme personne ne nous paraît désirer cette dernière alternative, il est donc important de travailler à faire disparaître ces distinctions nationales et tous les autres germes de divisions qui en naissent. Puisque de fait les deux provinces sont unies, tous les habitans du Bas et du Haut Canada ne doivent donc plus ne se regarder que comme un seul peuple, surtout si on veut maintenir l'Union. Les conditions injustes que le Bas Canada est obligé d'accepter pour supporter cette Union, est bien un fardeau déjà assez lourd pour qu'il soit raisonnable de ne pas l'aggraver davantage. D'ailleurs comme c'est l'union qui fait la force, c'est aussi elle qui fait prospérer un pays. Nous aurions donc peine à comprendre l'intérêt que pourrait avoir l'un ou l'autre parti à fomenter et à entretenir des divisions.

Nous ne pouvons non plus nous persuader encore, malgré qu'on en dise, que les membres de la gauche aient résolu de suivre un plan d'opposition systématique. Nous préférons en croire la déclaration contraire qu'en a faite l'hon. M. Baldwin. La division qui a eu lieu aussi relativement à une pétition présentée à la Chambre par M. Colville, demandant une enquête pour constater les dommages dont se plaignent les habitans de Beauharnais par suite des troubles arrivés au canal, et une allocation d'argent pour les en indemniser, nous fait croire encore que l'opposition ne sera pas systématique, comme pourraient peut-être le désirer certains amis de la division. Car dans l'instance que fit l'hon. M. Lafontaine, pour faire rejeter cette pétition, parce qu'elle contenait une demande d'argent et qu'en conséquence le ministère devait en prendre l'initiative et la responsabilité, l'instance fut néanmoins rejetée, et la pétition admise par une majorité de 51 contre 22. Comme on le voit, plus d'un tiers de la gauche a voté avec la majorité. Nous sommes persuadé, au reste, que ceux qui en passant par le pouvoir, ont senti les difficultés et les embarras qui en sont inséparables, ne seront guère tentés de faire une semblable opposition et qu'ils se garderont bien d'oublier le principe, *ne faites pas à autrui, ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fit à vous même.*

Nous avons souvent entendu dire qu'il était important de lire les journaux des différens partis, pour voir le *pour* et le *contre*. Car on sait le proverbe: *Qui n'entend qu'un parti, n'entend rien.* Malheureusement nous en som-

mes encore revenu au point de n'être guère plus avancé qu'auparavant, après avoir lu les articles de certaines feuilles; sinon qu'on y découvre beaucoup d'animosité, et une prévention ou une mauvaise foi inconcevable. C'est presque toujours accusation et démenti. Le plus fâcheux, c'est que les injures viennent presque toujours à la suite des récriminations, des dénégations, comme si elles étaient des raisons. Les termes de lâche, de menteur, de fou, de girouette ne paraissent même plus assez injurieux, il en faut de plus bas encore. C'est par les noms des animaux les plus ignobles qu'on injurie ceux qui déplaisent. Il faut avouer que si la liberté de la presse a ses avantages, elle ne laisse pas aussi d'avoir de graves inconvénients.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

ROME.

—La *Diario di Roma* du 8 octobre nous apprend que M. l'abbé Edmond de Cazalès, ancien professeur de littérature française à l'Université de Louvain, a lu, dans la séance du 5 septembre dernier de l'Académie de la Religion catholique à Rome, une dissertation approfondie sur ce thème : *Des Avantages des l'Education religieuse pour les classes pauvres de la société*. A l'appui de sa thèse, M. l'abbé de Cazalès a commencé par démontrer que les classes industrielles, dans presque toute l'Europe, vont s'appauvrissant et aussi se dépravant. Certains publicistes ont imaginé, comme remède à ce mal, de propager l'instruction parmi les classes les plus infimes de la population, espérant de ce moyen le plus bienfaisant résultat; mais, comme dans plusieurs pays l'instruction n'a pas été accompagnée d'une éducation religieuse et morale, il s'en est suivi que les faits n'ont point répondu à l'espérance de ces publicistes. A la suite de ces considérations générales, M. l'abbé Cazalès a développé la conclusion que voici : Pour porter un remède efficace à la dépravation croissante des classes pauvres, il est indispensable de faire marcher de front avec les études de tous les genres l'éducation chrétienne et catholique de cette partie nombreuse de la société humaine. Cette dissertation a été accueillie avec une satisfaction générale par une assemblée d'élite dont faisait partie S. E. le cardinal Gazzoli.

FRANCE.

—Trois missionnaires français sont partis, le 30 avril, à bord du trois mâts *l'Adolphe*, de Mouloux, pour les îles Wallis, d'où ce bâtiment devait faire voile vers les îles Sandwich.

—Mgr. Fidèle Sutor de Ferra, évêque de Rosalia, et vicaire apostolique de la régence de Tunis, qui a été sacré à Rome le 29 septembre, est arrivé à Marseille le 13 octobre, avec le père Auslino, son secrétaire; missionnaire apostolique, natif des Arcs (Var), et un frère du même ordre. Il doit repartir immédiatement pour Tunis, en passant par Alger et Bone.

Il est le premier évêque qui ait siégé à Tunis depuis l'invasion des Maures, et le premier vicaire apostolique choisi pour la régence dans l'ordre des capucins, établi à Tunis depuis 1624, sous la protection de la France. Il officiait solennellement, le jour de la St. Louis, dans la chapelle érigée sur le lieu où mourut le pieux monarque. Le prélat, à son arrivée à Tunis, se propose de consacrer ou *édifier* cette chapelle.

—Le journal protestant *l'Espérance* fait de puis quelque temps des découvertes fort curieuses, qui intéressent sans doute ses lecteurs, et qui ne manquent pas d'amuser les nôtres.

On a peut-être cru que *l'Espérance* à la modeste prétention de professer seul les vrais principes du protestantisme. Aussi ne parle-t-elle jamais des autres feuilles réformées que pour protester contre leurs doctrines. Elle ne reproduit jamais leurs articles qu'en ayant soin de faire des réserves bien motivées; les lettres de ses propres correspondants ne sont jamais assez exactes pour pouvoir être insérées sans quelques prudentes réflexions, et il est fort rare que les articles de ses propres rédacteurs ne soient pas flanqués de deux ou trois notes trahissant les scrupules de leur inflexible orthodoxie. Que l'on dise ensuite que le protestantisme abandonne la doctrine au jugement du premier venu!

Mais enfin, les protestations continuelles de *l'Espérance* nous semblent démontrer au moins une chose: c'est que si ses coreligionnaires ne s'entendent pas avec elle, ils ne s'accordent guère entre eux. Nous avions précédemment, très humblement soumis cette observation à *l'Espérance*, qui nous répondit que ces voix discordantes n'en faisaient pas moins un concert très harmonieux.

l'Espérance avait découvert autrefois qu'il était très facile de reconnaître la véritable Eglise; elle nous disait: Il suffit pour cela de peser sa catholicité. La feuille protestante nous a appris depuis que la confusion de doctrines avait son côté utile, et qu'elle était même nécessaire à l'unité protestante. Dans son dernier numéro, *l'Espérance* nous fait part d'une découverte historique de la plus haute importance. Elle se demande comment le clergé de l'Angleterre, au temps d'Elisabeth, a pu solennellement et unanimement embrasser la réforme sur une injonction de cette reine?

Comment, nous dit *l'Espérance*, expliquera-t-on cette conversion soudaine d'un clergé national.—cette reconnaissance du protestantisme par plus de 9,000 prêtres catholiques dans un jour? Etait-ce un miracle?

Voici la réponse de la feuille protestante:

Une évidence directe nous manque certainement pour prouver que ce mouvement anormal du clergé du côté du protestantisme lui fut *conseillé par les*

agents cachés de Rome... Les Jésuites étaient dispersés en ce temps-là en Angleterre... Mais le fait ne semble admettre aucune autre explication que celle-ci:—Qu'ils adhèrent enfin au nouvel ordre de choses, qu'ils pouvaient empêcher, d'après un *ordre communiqué de Rome*.—du siège de l'insubillibilité elle-même, accompagné sans doute d'une *dispense spéciale* pour tous ceux dont la conscience *faible*, et pas encore complètement asservie aux enseignements du jésuitisme, pourrait se révolter contre cette duplicité détestable que leur devoir envers l'Eglise, à laquelle ils étaient intérieurement voués, leur imposa.

Ainsi, suivant les historiens de *l'Espérance*, c'était par esprit d'obéissance à l'Eglise de Rome que les évêques et le clergé d'Angleterre ont apostasié, se sont séparés de cette Eglise, ont rejeté son autorité pour reconnaître la suprématie spirituelle de la bonne reine Elisabeth! Au moins *l'Espérance* devrait-elle convenir que Rome, en donnant un ordre pareil à son fidèle clergé d'Angleterre, a fait preuve d'un grand désintéressement. Comment crier ensuite à l'esprit envahissant du papisme?

On voit que les historiens de *l'Espérance* sont tout aussi forts que ses théologiens. Mais on ne vénérera jamais dans quel but cette feuille s'est livrée à des études si fructueuses. C'est afin de démontrer que les puseyistes sont en ligne directe, les successeurs de ce clergé qui fut, dès le temps de la réformation, comme un levain de papisme, jeté dans le sein de l'Eglise anglicane. Rome avait eu la sagesse de prévoir qu'en permettant ainsi à son clergé, par une *dispense spéciale*, de se faire protestant, ce clergé papiste parviendrait un jour à corrompre l'Eglise protestante d'Angleterre et à la rattacher à la barque de Pierre. Ce coup de profond machiavélisme a parfaitement réussi, et les puseyistes, successeurs de ces vieux papistes (qui ont sans doute trouvé moyen de correspondre de l'autre monde avec leurs dignes héritiers), lèvent aujourd'hui la tête pour proclamer les mérites de l'Eglise romaine! Avouons que si Rome est la reine du machiavélisme, *l'Espérance* a un rare mérite de pénétration.

ESPAGNE.

—La ville de Pampelune vient d'être témoin d'un acte rare de bienfaisance. Le corps d'officiers de la garnison devait célébrer par un banquet l'anniversaire de la naissance de la Reine. Par un mouvement spontané, ils ont décidé de consacrer le prix de ce banquet (8,000 réaux ou 2,000 fr.) à secourir des établissements de bienfaisance, les prisonniers, les religieuses et les veuves de militaires. L'emploi des fonds a été confié par eux à l'évêque de Pampelune. Le capitaine Pavia doit être placé au premier rang dans l'honneur de cette action. Ancien commandant de Barcelone, sous les ordres du baron de Meer, il semble jaloux de reproduire les nobles traits qu'il a étudiés dans la conduite de son chef. Le baron de Meer, à une autre époque, eut aussi pour lieutenant le général Figueras, qui, l'année dernière, s'acquitta un si extraordinaire nom par sa piété et son courage dans la défense de Seville contre Espartaco. On ne saurait se figurer l'estime dont jouit le baron de Meer en Espagne auprès des gens de bien de tous les partis. Marie Christine, à Barcelone, touchée de ses vertus, lui demanda son portrait; le général eut beau s'excuser, il dut subir cette singulière faveur. Le baron de Meer unit à ses vertus privées une valeur qui en fait l'un des meilleurs hommes de guerre de son pays, et une énergie qui le place au premier rang parmi les soutiens de la cause politique à laquelle il s'est voué.

—Nous lisons dans *l'Univers*:

Notre correspondance particulière de Madrid, en date du 28 octobre, nous donne quelques renseignements sur la situation des affaires religieuses dans la Péninsule. Ainsi que nous l'avons annoncé, d'après une feuille de Madrid, M. Alcantara Navarro est définitivement autorisé par le Souverain-Pontife en qualité de commissaire-général de la *Cruzada*. On annonce aussi que M. Taranco, sénateur, évêque élu par un siège vacant, exercera les fonctions de Vice-Gérant de la Nonciature apostolique en Espagne.

La question du vicaire ecclésiastique de Tolède, qui a mis tant de trouble dans le clergé de ce vaste diocèse où se trouve enclavé Madrid, paraît être aussi sur le point de recevoir une solution. Le chapitre reprendrait la juridiction, après un desistement de la part de M. Golfagner, lequel est vivement blâmé de la persistance qu'il a mise à soutenir ses droits suspects. On prétend que, se voyant forcé de résigner le titre de vicaire capitulaire, cet ecclésiastique a pris, ces jours derniers, la triste précaution de se pourvoir de quatre économats; cet acte achèverait de le discréditer. Du reste, on nous assure que le Gouvernement insiste pour que M. Golfagner fasse sa renonciation, et l'opinion publique ajoute que la Reine-mère, dans cette affaire, a joint son influence aux clameurs de tout le diocèse. M. Golfagner siège au Sénat; il en est l'un des plus jeunes membres.

Les acquéreurs des biens d'Eglise redoublent d'efforts pour faire consolider leur possession. Ils ont demandé des garanties au Gouvernement, qui leur en a accordé par la bouche de M. Mon. Le ministre est, de tous les membres du Cabinet, celui qui semble le plus enclin aux doctrines progressistes; nous avions, par erreur, attribué ces tendances à M. Mayans, qui ne paraît point les partager.

PORTUGAL.

—On se rappelle que le docteur Kitley, ministre anglican, s'étant avisé de prêcher ouvertement le protestantisme en Portugal, a été incarcéré par l'ordre des autorités de ce pays. Des notes diplomatiques ont été échangées à ce sujet; et, d'après une correspondance du *Times*, le gouvernement portugais aurait offert 800 liv. st. (20,000 fr.) à titre d'indemnité au docteur Kitley pour les 170 jours de détention qu'il a subis, à condition

qu'il s'éloignerait sur-le-champ du territoire portugais. La réponse de lord Aberdeen n'est pas encore connue.

En attendant, le docteur Kalley, nouveau Pritchard, a prononcé de chef, à Funchal, contre le catholicisme, un sermon public, et ses fougueuses diatribes ont excité la plus grande fermentation dans le peuple. Le *Times*, lui-même, est forcé de convenir qu'une pareille conduite ne saurait être tolérée dans un pays où la religion catholique est déclarée la religion de l'Etat par la Constitution, et il pense que si le docteur Kalley ne modère pas son zèle anti-papiste, il se jettera dans un mauvais pas dont la diplomatie ne pourra réussir à le tirer.

GRÈCE.

—On écrit à l'Univers :

Les élections, terminées régulièrement et avec le libre vote des citoyens, ont permis de convoquer les Chambres. Le Roi en a fait l'ouverture le 7 septembre, et son discours, emprunté à ceux qui se prononcent dans la même cérémonie au Palais-Bourbon, montre qu'il se contentera désormais des attributs du pouvoir constitutionnel. On y promet des améliorations importantes. La religion est mise en tête du programme : on veut, dit-on, lui rendre toute sa splendeur. Comment nos hommes d'Etat comprennent-ils cette réforme ? Serait-ce, par hasard, en conservant l'incompréhensible article de la Charte qui abolit positivement la liberté de conscience et veut emprisonner chaque Hellène dans l'étroit édifice de notre Eglise dite nationale ! Comment accorder cette servitude avec l'amour et la jouissance de la liberté dont se vantent les Grecs ? Ce n'est qu'une lâche concession à l'esprit intolérant de cette portion du clergé qui est gagnée aux intérêts russes. Le nouveau Ministre, s'il est mu par l'inspiration des idées françaises, se montrera assez libéral, nous l'espérons, pour corriger cette choquante contradiction. La France, que l'Angleterre n'émule pas, comme ayant escamoté toute l'influence politique à son profit depuis la présidence de Colletti, devrait bien le pousser à cette mesure à laquelle applaudiront tous les vrais libéraux. Cette mission lui est imposée en quelque sorte par l'ancien patronage qu'elle exerce sur les populations catholiques répandues dans les îles de Syra, de Naxos, de Tinos, de Santorin, et dans d'autres localités de la Grèce. On a semblé le mettre hors de la loi en rédigeant la Constitution, et néanmoins ces catholiques ne sont pas et ne veulent pas être non moins bons citoyens que tous les autres Grecs. Plusieurs d'entre eux trouvent leur situation actuelle si intolérable qu'ils parlent d'une émigration générale. Cet acte, en privant le gouvernement hellénique, déjà assez appauvri d'une partie de sa population et de ses ressources, le couvrirait d'une honte infamante. En effet, les émigrants se proposent de passer en Asie et de fonder une cité catholique sur les ruines de l'ancienne Troie. Des démarches ont déjà été faites à la Porte, qui, tout en gagnant de nouveaux bras pour travailler des terres abandonnées, ne serait pas fâchée de faire savoir à l'Europe qu'une portion de la société grecque, libre et chrétienne, a été contrainte de chercher contre la violence et l'injustice un refuge sur le territoire soumis à son pouvoir absolu et mahométan. Que penserez-vous de notre monarchie naissante ?

Un événement récent a occasionné une profonde indignation dans toute la ville. Un négociant anglais, M. Lee, a épousé la semaine dernière une jeune fille d'Odessa. Après la cérémonie nuptiale, à peine les époux étaient rentrés chez eux, que le mari exigea de sa femme qu'elle signât un écrit portant abjuration de la religion grecque pour se convertir au protestantisme. Elle résista ; alors il la menaça, la maltraita, et finit par dire qu'il lui brûlerait la cervelle.

Cette pauvre femme est tombée dans le délire ; pendant trois jours elle n'a pu voir personne ; le mari l'a tenue constamment enfermée, enfin M. Lee, désespérant de vaincre la résistance de sa femme, l'a chassée sous les prétextes les plus indignes. La population grecque, profondément irritée, avait proféré des menaces de mort contre lui. Le consul anglais lui refusa sa protection et il fut exclu du casino des négociants. On attribue à un M. King, (le Pritchard de Smyrne), qui touche 800 liv. st. de la Société des Missions de Londres, la première idée de cette malheureuse affaire. C'est lui qui aurait conseillé à Lee de forcer sa femme à se convertir au protestantisme ; il s'est réfugié à Athènes. Les anglais protestants qui résident dans le Levant, épouvent des femmes grecques ou catholiques, et les forcent ensuite à se convertir au protestantisme.

L'année dernière, M. V., fils d'un négociant, le plus riche de la ville, a contraint sa femme, par des menaces de mort, à abjurer le catholicisme.

Univers.

SYRIE.

Conversion de chrétiens de la Syrie au protestantisme.—Sur le revers de l'Anti-Liban, dit Djébel-el-Cheik, est située la petite ville de Hasbeyra, dont la population chrétienne est un mélange de Maronites, de Syriens et de Grecs. Quelques-uns de ceux-ci ne pouvant, ou ne voulant pas payer l'impôt, imaginèrent d'exploiter la crédulité des missionnaires bibliques qui se morfondent à parcourir la montagne pour glaner des prosélytes. Le pur désir de répandre leurs lumières évangéliques n'est peut-être pas l'unique motif de ces courses. L'intérêt personnel, qu'on retrouve au fond de tant d'actes humains en apparence dévoués et louables, n'entre-t-il pas aussi un peu dans leur zèle ? car on a agité, en décembre dernier, au comité de Boston, la question critique de leur rappel, vu la stérilité de cette mission et le progrès en baisse de la caisse de la Société. Ces messieurs n'ont été maintenus que sur un rapport de M. Thompson, qui prétend, au contraire, que ja-

mais l'espoir de sa moisson n'a été plus consolant.

Comme on demandait des preuves, on a vu arriver à propos la proposition de quelques schismatiques grecs disposés à se faire protestants ou *Ingliz* (Anglais), comme ils s'appellent, si l'on payait leurs impôts. Les impôts furent payés ; une école fut ouverte ensuite, et on les rangea sur la liste des convertis.

A peine quelques mois s'étaient écoulés, que le patriarche grec-schismatique, apprenant le fait, lança une excommunication sur ces mêmes Grecs. Leur foi était encore peu ferme apparemment, car ils cédèrent, et procédèrent aussitôt à l'expulsion de M. les méthodistes.

Comment M. Thompson justifiera-t-il près du comité ce nouveau *désappointement* ? et quelle sera la décision du comité à sa prochaine session de décembre !

NOUVELLES POLITIQUES.

CANADA.

—Un journal américain, dont le paragraphe est publié dans tous les journaux anglais de cette ville, dit qu'il va être fait des arrangements pour le transport de la maille européenne de Boston à Montréal, au lieu d'aller à Halifax comme auparavant. C'est décidément une grande amélioration dans le système postal.

Aurore.

Institut Canadien.—Nous apprenons avec plaisir que, mardi dernier, une réunion d'au moins 200 de nos jeunes compatriotes, a eu lieu aux chambres de la "Société d'Histoire Naturelle," Petite rue St. Jacques, afin de jeter les premières bases d'une association, sous le nom cité plus haut. Cette société, nous dit-on, a pour but l'établissement d'une bibliothèque et d'une chambre de nouvelles. On s'y occupera aussi de différents exercices de littérature, et d'objets de bienfaisance. La manière dont on se propose de la diriger, nous faites pèrer quelle réussira, au delà même de l'attente de ses fondateurs, malgré la modique rétribution de 5s. exigée annuellement de chaque sociétaire.

Des listes sont déjà en circulation pour recueillir les noms des étudiants, des commis et des apprentis canadiens qui désirent faire partie de l'Institut. Les hommes de profession, les marchands, les ouvriers et autres, sont aussi appelés à se réunir à notre jeunesse, comme *membres titulaires*, et nous pensons que ceux qui ont à cœur l'avancement de leurs jeunes compatriotes, se feront un devoir de se joindre à eux.

Minerve.

IRLANDE.

—On lit dans le *Dublin-Monitor* que le tribut d'O'Connell se monte, pour l'année dernière, à la somme de 28,550 liv. sterling (plus de 200,000 francs).

—A Dublin, M. Hampton a fait lundi une ascension. Il s'est abattu sur une maison dont la cheminée était en feu, et le gaz de son ballon a fait explosion immédiatement. L'aéronaute a pu s'accrocher le long des murs de la maison, et a été reçu, dit l'*Evening Post*, dans les bras de la foule.

FRANCE.

—Un bateau dit hélandre, chargé de marchandises, a coulé bas, la nuit du 14 au 15, dans l'un des canaux qui aboutissent au port de Dunkerque. Deux enfants du malheureux batelier, âgés de 11 et 12 ans, ont été noyés. La perte des marchandises est assez considérable.

—Le *Courrier du Havre*, feuille du gouvernement, rédigée sous les inspirations directes du ministère, reproduit, en la confirmant, la nouvelle déjà donnée par la *Patrie* au sujet d'une négociation qui unirait la jeune reine d'Espagne au duc de Montpensier. Tout nous porte à croire que le gouvernement français n'a point perdu l'espoir d'une alliance matrimoniale entre les deux nouveaux trônes d'Espagne et de France. Le langage de M. Martinez de la Rosa dans les Cortès donne crédit à notre opinion. Voici l'article du journal ministériel :

«Projet de mariage de la reine d'Espagne.—On nous écrit de Paris que le ministère a reçu une longue dépêche de M. Martinez de la Rosa. Le ministre des affaires étrangères d'Espagne renouvelle, au nom de tous les membres du Cabinet, la proposition du mariage de la reine Isabelle avec M. le duc de Montpensier, mariage qui, il l'affirme, ne rencontrerait pas le moindre obstacle de la part des Cortès et de la nation espagnole. Cette dépêche est, dit-on, accompagnée d'un mémoire dans lequel sont développées et expliquées les causes de l'impossibilité qui existe relativement à l'union de la jeune reine et du fils de don Carlos. Si l'alliance plus intime des deux Cours de France et d'Espagne, par le mariage de la reine Isabelle avec un des fils du roi des Français ; n'a pas à craindre d'opposition en Espagne, nous ne pensons pas qu'en France elle fût vue d'un œil moins favorable par ceux qui désirent qu'enfin l'Espagne s'arrête dans les révolutions, et qu'elle ait sa part des bienfaits de la paix intérieure dont seule à peu près, parmi les Etats européens, elle est encore privée. Déjà elle fait un premier pas dans cette voie de salut, en émondant sa Constitution et en la purifiant du contact révolutionnaire.»

ESPAGNE.

—Le Congrès a reçu communication du projet de réforme de la Constitution. Nous y remarquons ce qui suit :

Art. 2. Est supprimé le § 2, ainsi conçu : La qualification des délits de la presse est exclusivement réservée au jury.—Art. 4. Il y sera ajouté ce qui suit : Les ecclésiastiques et militaires continueront à jouir de leurs privilèges, conformément à ce qui a été réglé par la loi.—L'art. 11 se termine

anera ains: La religion de la nation espagnole est la catholique, apostolique et romaine. L'Etat s'oblige à soutenir le culte et ses ministres.

“Titre III.—*De Senat.*—Il sera modifié de la manière suivante: Un article déclarera illimité le nombre des sénateurs. Leur nomination appartiendra au roi.—Autre article: Les fonctions de sénateur seront à vie et à la nomination du roi.—Autre article: Les fils du roi et les héritiers immédiats de la couronne sont sénateurs de fait à 25 ans.—Autre article: Le Sénat, indépendamment de ses fonctions législatives, exercera les fonctions judiciaires: 1°. lorsqu'il aura à juger les ministres, en vertu d'acte d'accusation de la Chambre des Députés; 2°. lorsqu'il devra connaître des délits contre la personne ou la dignité du roi, ou contre la sûreté de l'Etat; 3°. lorsqu'il jugera ses propres membres.

“Titre IV.—*De la Chambre des Députés.*—L'art. 5 sera réformé ainsi: “Les députés seront élus pour cinq ans.”

Le projet de loi a été lu au milieu d'un silence profond.

Univers.

—On lit dans *El Herald*:

“D'après le résultat de l'instruction commencée contre le général Prim et les accusés du complot contre la vie du général Narvaez, le général Prim paraît gravement compromis. On dit qu'il a reconnu comme lui appartenant trois espingoles qu'on lui a présentées, et que trois témoins ont déclaré qu'il les avait chargés de tuer le général Narvaez. Tous les autres accusés sont d'accord sur ce point. Le général Prim, interrogé sur l'usage qu'il voulait faire des espingoles, et pourquoi il les avait remises, aurait dit que c'était un mystère. Nous voudrions, pour l'honneur espagnol, que toutes ces charges fussent déclarées mal fondées. Le fiscal a conclu à la peine de mort; les pièces ont été remises aux avocats. Demain, le conseil des généraux se réunira pour juger l'accusé. La main tremble en traçant ces lignes.”

POLOGNE.

Des frontières de la Pologne, 24 octobre.—Dans le courant du mois d'août, on découvrit dans le royaume une association politique secrète, et des arrestations furent faites, soit à Varsovie, soit dans d'autres lieux. La commission d'instruction, après avoir mis en liberté 22 personnes qui avaient paru d'abord compromises, a condamné aux travaux forcés à perpétuité en Sibérie les individus dont les noms suivent: Gervasius J. Jowski, assesseur près le tribunal de Legga; Wladislas Wackowki, avocat; Alexandre Karpinski, avocat; 18 autres accusés sont condamnés à la même peine pour 5 ou 10 ans. Les biens des condamnés seront confisqués.

UNE APPARITION.

J'AVAIS été appelé, au mois de novembre, pour assister, dans une grave maladie, le neveu de M. de... La Providence voulut qu'une crise heureuse le sauvât; je restai près de lui durant sa convalescence. Vous ne sauriez deviner ce qui avait rendu malade à l'extrémité ce jeune homme, venu de Paris en vacances, chez son oncle, dans un vieux château... C'était la peur des revenans.

Depuis plusieurs années, le bruit courait qu'une chambre du château était hantée la nuit par des fantômes. Tout le monde, depuis le dernier pâtre de la ferme, le bedeau et le maître d'école de la paroisse, jusqu'à M. de... lui-même, était convaincu de la réalité de cette apparition de revenans. On avait, disait-on, souvent entendu des bruits de chaînes, des gémissemens; enfin il n'y avait pas une seule maison du hameau qui n'eût à raconter une histoire lugubre, une fantasmagorie effrayante. L'événement arrivé au neveu de M. de... avait déconcerté les uns dans leur doute, et confirmé les autres dans leurs craintes. Le jeune homme, n'entendant parler, dans les soirées de son oncle, que de la chambre aux revenans, s'était moqué de tous les conteurs, et, pour les confondre, il avait pris la résolution de passer une nuit dans cet appartement des morts; mais, après une ou deux heures de lutte contre les fantômes, il était revenu pâle comme un spectre, suffoqué, agonisant.

Un soir que tous les hôtes du château, réunis autour d'un bon feu, se réjouissaient de la convalescence du jeune Parisien, je manifestai l'intention d'aller moi-même coucher dans la chambre des revenans. Tous les assistans pâlirent; le jeune homme me dit vivement, d'un air effrayé: “M. l'abbé, je vous en prie, n'y allez pas!—Vous n'êtes pas mort à l'épreuve, mon ami—Non, parce que j'ai eu la force de m'arracher aux embrassemens des spectres, qui me serrèrent la poitrine et la gorge; mais je suis sûr que vous ne leur échapperez pas.” Je persistai dans ma résolution, malgré les instances du jeune homme et des autres personnes, qui tremblaient involontairement.

Cette chambre faisait partie d'une aile du château, abandonnée depuis longtems. Pour s'y rendre, il fallait traverser plusieurs cours, franchir des ruines et monter un escalier à demi-éroulant. Je décidai un petit garçon de la ferme à m'accompagner; mais ce ne fut qu'après avoir fait luire à ses yeux et mis dans sa main une pièce d'argent.

—Prenez garde, M. l'abbé, me dit le neveu de M. de...: emportez plusieurs bougies; je n'en avais qu'une et Phalène des fantômes l'a éteinte.

—Mais vous aurez froid tout une nuit d'automne, me dit M. de... Son neveu reprit:—Que le petit bonhomme emporte de la braise dans un sabot. M. l'abbé trouvera, au fond de la grande cheminée de cette salle maudite, du bois que je voulais allumer, et qui s'éteignait comme les flambeaux au souffle des spectres; et si M. l'abbé veut se coucher, il trouvera au milieu de l'appartement le matelas et la couverture que j'y ai transportés la veille de ma funeste expédition.

Me voilà dans le sinistre escalier. Arrivé à la dernière marche, je congédie mon guide, et lui enjoins de m'attendre à quelques pas, dans un endroit où il pourra entendre ma voix, pour appeler, au besoin, les habitans du château. Tenant dans une main deux bougies, dans l'autre le réchaud qui contenait la braise, je pousse de mes genoux une porte qui n'avait pas été hermétiquement fermée depuis la visite du jeune homme, et j'entre dans une vaste salle; mais, avant d'allumer du feu, j'explore l'appartement. Quatre murs humides et nus, deux fenêtres cafcentrées; dans un enfoncement, une porte sans doute condamnée depuis longtems. Je sens une odeur désagréable, mais je reconnais cette senteur de moisissure que l'on respire ordinairement dans un lieu inhabité. Je retourne à la porte d'entrée pour la fermer; un léger courant d'air frappe mon visage et me fait du bien; il venait d'une lucarne sans vitres qui éclairait le palier.

Ayant fermé la lourde porte avec soin, j'essayai d'allumer du feu; impossible: les charbons n'exhalaient que de la fumée. Le pauvre jeune homme, me dis-je en souriant, n'a pas remarqué que c'est l'humidité du foyer qui empêche les charbons et le bois de prendre flamme. Me résignant à passer cette nuit sans feu, j'éteignis les charbons; dans la crainte que la fumée, jointe à la mauvaise odeur de l'appartement, ne me forçât d'en sortir. Je pose mes deux bougies sur la cheminée, je m'enveloppe dans la couverture, et je me couche sur le matelas. Pauvre jeune homme, me disais-je encore en fermant les yeux pour tâcher de dormir, pauvre jeune homme qui croit aux revenans!

Mes paupières s'appesantissent, un poids de plus en plus lourd gêne ma respiration: craignant d'étouffer, je me lève en sursaut sur mon séant. Mes deux bougies mourantes ne projettent qu'une lueur pâle, qui ne sert qu'à exagérer l'épaisseur des ténèbres. Je sens comme une main glacée qui serre ma poitrine; mes yeux troublés aperçoivent au loin des ombres qui interceptent par instans les reflets vaporeux de la lumière sur les murailles; j'entends des frôlemens légers, semblables à ceux d'un linceul que traînerait un spectre. À cette idée de spectre et de linceul, que vois-je? Vis-à-vis de moi, une lueur blanche comme celle de la lune voilée d'un nuage, et au milieu un fantôme s'agitant dans un suaire, qui tout d'un coup s'arrête et me regarde. Je veux fuir cette affreuse apparition; je crois avec terreur que le spectre cherche à se débarrasser de son linceul pour courir après moi. À travers les vapeurs, son visage m'apparaît décharné, livide; je veux le repousser avec mes bras; les siens dégagés, du linceul, s'allongent vers moi. Le spectre se dresse comme pour me saisir, je bondis en arrière; ce bond allège un instant l'étouffement qui m'opprime; détournant mes regards de cette vision étrange et terrible; je me jette à genoux pour prier; impossible, je suis toujours oppressé. J'entends des bruits faibles comme des soupirs, et les ombres que j'avais vues passer au loin, je les sens errer autour de moi; elles effleurent ma poitrine, elles frappent ma tête. Mon Dieu! me disais-je en moi-même, c'est pourtant absurde de croire aux revenans; les morts ne font point de mal. Ne serait-ce pas plutôt des vivans qui jouent aux fantômes, pour effrayer les habitans du château? Je me souvins que des étrangers avaient offert à M. de... d'acheter son domaine, dans l'espérance de l'obtenir à meilleur marché: ne jouent-ils pas la comédie? Alors, je cherchais à me rappeler ces histoires de faux revenans connues de tout le monde; mais bientôt j'eus la douloureuse sensation de m'imaginer qu'il y avait au dessus de moi des bras qui s'efforçaient de m'étouffer, tant mon oppression devenait intolérable. Désespéré, je cherché à fuir; en heurtant çà et là les murs, je touche quelque chose de glacé: je recule en sursaut, et je vois dans la lueur blanche le spectre ouvrant une bouche effrayante; je trébuche et tombe à terre. Aussitôt, je sens une odeur mortuaire bien pire que celle que j'avais déjà respirée en entrant dans cette chambre, qui allait peut être devenir mon tombeau. Il me semble que c'est la bouche du fantôme qui a vomit cette haleine empestée, et par une inconcevable fatalité, dans le même instant mes bougies s'éteignent, et, les yeux encore fascinés de l'apparition, je crois voir dans leurs mèches rouges et fumantes deux prunelles enflammées... Elles disparaissent, et je me trouve plongé dans les ténèbres les plus profondes; je veux de nouveau prier Dieu, j'en suis encore empêché par l'oppression de ma poitrine, par l'odeur os-

suivre qui redouble, enfin, je suis prêt à perdre connaissance. Je fais un dernier effort, je m'élançais de quelques pas en avant : la muraille ou le plancher cède, s'entrouvre ; dans mon délire, dans mon évanouissement, il me semble que je vais tomber au fond d'un affreux abîme... Ô bonheur, je me sens moins oppressé, je respire plus facilement ; j'aperçois une embrasure au dessus de ma tête : je m'y élance, et, toujours en proie à mon hallucination, je pousse un cri terrible, j'entends au lointain un cri d'effroi qui répondait au mien.

En ce moment, mes yeux sont offusqués par un tourbillon ; quelque chose de froid et de velu passe sur mon front en fuyant ; mes mains quittent le bord de l'embrasure et je tombe. Je ne saurais dire combien de tems je demeurai couché je ne sais où, et reprenant la vie à l'air qui me venait de cette espèce de fenêtre.

Le jour commençant à poindre, je me trouvai sur le palier de l'escalier ; cette embrasure était la lucarne dont j'ai parlé. La lucidité de mes idées étant revenue avec le crépuscule, je rentrai dans cette chambre sinistre, en cherchant à m'expliquer naturellement les causes de mon effroi. Voici ce que je reconnus en quelques minutes de réflexion.

Ces frôlemens et ces ombres, qui m'avaient assiégé, étaient d'énormes chauves-souris auxquelles cette salle servait de refuge, car j'en vis encore quelques-unes collées aux solives.

Et l'apparition du spectre dans un linceul ?... Je découvris, dans un enfoncement très-obscur qui avait échappé à mes premières investigations, une grande glace à moitié brisée, gisante le long d'un mur, et qui, sans doute, avait jadis orné la cheminée. Le matelas sur lequel je m'étais couché, au milieu de la chambre, était vis-à-vis cette glace, de sorte que le spectre, qui m'apparut dans un linceul, n'était rien autre chose que mon image terne et confuse qui s'agitait à mesure que je m'agitais moi-même dans la couverture où je m'étais enveloppé, et qui allongeait ses bras vers moi à mesure que j'allongeais mes bras vers elle.

J'avoue que je ne pus m'empêcher de sourire, tout en frissonnant encore de mon affreuse sensation de la nuit ; j'explorai de nouveau la cheminée : ayant regardé dans l'intérieur du foyer, je reconnus que son coin lui était bouché. Je ne voyais qu'à l'aide du faible jour provenu de cette lucarne, par la porte que j'avais laissée ouverte. Le jour n'entre pas ici, me dis-je, puisque les deux fenêtres sont calfeutrées. C'est, sans doute, le manque d'air qui a éteint mes deux bougies. Mais d'où peut venir cette insupportable odeur.

Je tâtonne çà et là les murs, j'examine avec une scrupuleuse attention cette porte condamnée. A peine me suis-je baissé jusqu'au seuil, que je sens la mauvaise odeur redoubler au point d'en être presque suffoqué. Je me rappelai alors que ma tête avait, sans doute, heurté à cet endroit, lorsque je me laissai tomber à terre. Cette odeur, me dis-je, pénètre ici par des jointures presque imperceptibles ; il y a, sans doute, une autre chambre derrière cette porte, une chambre secrète, pleine de choses malsaines. Un moment, je tremblai malgré moi. Cette aile du château est solitaire, inhabitée ; s'il y avait un affreux mystère, des débris de meurtre !

Je fus tiré de cet horrible soupçon par des cris de surprise derrière moi, et un bruit de pas dans l'escalier. Je me retourne : "Nous vous croyions mort," s'écrient plusieurs voix. Je reconnais M. de..., son neveu et quelques autres curieux effrayés. Le jeune homme, me regardant avec stupeur, semblait me dire : "Comment êtes-vous encore vivant ?" Puis, prenant la parole au milieu de la surprise des assistans : "Comme vous êtes pâle, M. l'abbé ! niez-vous maintenant la cause de ma peur ?—Oui, je nie sa cause surnaturelle, mais sa cause naturelle est là." Et je désignai la porte mystérieuse. "Qu'y a-t-il derrière cette porte, M. de... ?—Je ne sais : elle est condamnée depuis longtems, et je n'ai jamais eu la curiosité de la faire ouvrir.—Quelle mauvaise odeur ! s'écria tout le monde. C'est comme une exhalaison de cercueil."

Des leviers, des haches sont bientôt apportées. On enfonce la porte... Ce fut un cri général d'épouvante ! Jamais odeur plus épouvantée, plus horrible. Tous les assistans s'enfuirent ; quelques uns ne purent que se traîner péniblement vers la porte d'entrée, tant ils étaient suffoqués, tant ils avaient peur. Ce ne fut que le lendemain que l'on se hasarda à pénétrer cet affreux mystère. Que trouvâmes-nous ? Des cadavres ? oh ! non, je souris encore quand j'y pense. Qu'est-ce donc que cette chambre fatale ? Un grenier sans lucarne, rempli, depuis longues années, de bottes de foin que le tems avait pourries, et qui exhalaient cette odeur méphitique. L'atmosphère épaisse de la chambre, obscure était si corrompue par ces exhalaisons de fumier, qu'on aurait eu peine à y vivre quelques heures ; et peut-être ma tentative m'eût-elle coûté la vie, si la porte de l'escalier, laissée entr'ouverte depuis quinze jours par le neveu de M. de...,

n'avait permis à l'air venu de la lucarne de se glisser dans ce repaire infect des chauves-souris. La pesanteur et la corruption de l'atmosphère stagnante m'expliquèrent naturellement les causes de mon oppression et des cauchemars qui m'avaient tourmenté.

Ainsi, voilà une nouvelle preuve de l'absurdité de craindre les revenans ; à moins d'un ordre particulier de la Providence, qui peut évoquer les morts, les revenans ne sont pas du domaine de la réalité ; ils n'existent que dans le royaume des chimères, autrement dit *l'imagination*.
L'abbé TH...*

PROPOSITIONS

POUR IMPRESSION ET RELIURE

DES JOURNAUX et l'APPENDICE dans les langues Anglaise et Française, de l'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE, pour la présente Session, seront reçues à ce Bureau, par le COMITÉ PERMANENT sur les Impressions, en aucun tems avant le premier jour de Février prochain, à DIX heures, A. M.

ALFRED PATRICK,
Greffier des Comités.

Chambre du Comité, No. 3.

Assemblée Législative,
14 décembre 1844.

Les propositions doivent être scellées et marquées, "Propositions pour Impressions."

Les journaux de cette cité sont priés d'insérer l'annonce ci-dessus d'ici au 1er. Février.

A VENDRE,

A CE BUREAU ET CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES ET
MARCHANDS DE CETTE VILLE,
LE CALENDRIER POUR 1845.

Prix : £1 la grosse ; 2 schellings la douzaine.
10 décembre 1844.

AGENCE A NEW-YORK,

Pour Ornaments et Objets d'Eglise,

AUSSI

Pour marchandises de tous genres.

PAR J. C. ROBILLOUARD,

Marchand commissionnaire, No. 32, Beaver Street, New-York.

MANUEL OU RÉGLEMENT DE LA SOCIÉTÉ DE TEMPERANCE,

DEDIÉ A LA JEUNESSE CANADIENNE

PAR M. CHINIQUY, PRÊTRE, CURÉ DE KANOURASKA
LES PERSONNES qui désiraient se procurer le petit ouvrage ci-dessus,
peuvent s'adresser au Bureau des MÉLANGES.

Prix : un schelling ; dix schellings la douzaine.

A LOUER.

PLUSIEURS MAISONS sur la PLACE LARTIGUE, encoignure des rues
Sherbrooke et St. Denis.
S'adresser à l'Evêché.

LESousigné venant de recevoir de Londres, un assortiment complet
D'OUTILS POUR RELIURE,
informe très respectueusement ses amis et le public en général, qu'il est prêt
à exécuter tous RELIURES de LIVRES dans tout style et à des prix
très réduits.

O. BEAUCHEMIN.

Rue Notre Dame, No. 114.

ÉTABLISSEMENT DE RELIURE.

CHAPELEAU & LAMOTHE.

Rue Ste. Thérèse, vis-à-vis l'imprimerie de MM. J. STARRÉ et Cie.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi.
Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour
l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement
pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au
Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.
On s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez
MM. FABRE et FERROUX, libraires de cette ville.

Prix des annonces. — Six lignes et au-dessous, 1re. insertion, 2s. 6d.
Chaque insertion subséquente, 7d.
Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion, 3s. 1d.
Chaque insertion subséquente, 10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne, 4s.
Chaque insertion subséquente, 1d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET,
PUBLIÉ PAR J. B. DUPIUY,
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.

PTRÉ.
PTRÉ.